

Notification jugement pénal par LRAR + Délai d'appel

Par **lolodidie**, le **18/11/2018** à **10:18**

Bonjour,

Quand une personne a été dûment convoquée à une audience mais que celle-ci ne s'est pas présentée, le jugement rendu est un jugement contradictoire.

Si ce jugement est notifié par LRAR mais que la personne n'a jamais été la chercher (Pli avisé mais non réclamé), le délai d'appel commence à courir à compter de la date d'émission de la LRAR ?

Merci :)